

Séance du 9 Décembre 2003

L'an deux mil trois le neuf Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, Cinquième Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : Mme Martine JAOUEN, Quatrième Adjoint, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : Mme Martine JAOUEN à M. Pierre MENEZ, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Décembre 2003

Date de Publication : 10 Décembre 2003

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Collectif des associations jeunesse et éducation populaire du Finistère : Voeu de soutien
--

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier du collectif des associations jeunesse et éducation populaire du Finistère sollicitant l'adoption du voeu suivant :

Le Conseil Municipal de Guerlesquin :

- reconnaît l'action citoyenne et la dynamique générées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire sur son territoire.
- s'inquiète du transfert de charges inévitable.
- s'associe à l'interpellation des pouvoirs publics par les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui exigent les moyens pour la poursuite de leurs missions d'intérêt général.
En effet, celles-ci contribuent au lien social et à la construction d'une société plus solidaire et démocratique dans le Département du Finistère.

Ce voeu est adopté à l'unanimité.